

**Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement  
si vous souhaitez résilier votre abonnement**

**Par courrier** : à l'attention de **CINÉPASS - Service Abonnés – TSA 70117 – 71305 Montceau-Les-Mines Cedex**  
ou **via le formulaire web** disponible sur [www.cinemaspathegaumont.com/](http://www.cinemaspathegaumont.com/) rubrique « **Contact** »  
en suivant **Abonnement CINÉPASS > Je souhaite résilier > Comment résilier mon abonnement**

### **VOS INFORMATIONS PERSONNELLES :** (Cocher la case correspondante – Écrire en majuscules) \*Champs obligatoires

Civilité\* :  Mme /  M.

NOM\* : \_\_\_\_\_ Prénom\* : \_\_\_\_\_

Date de naissance\* : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Email\* : \_\_\_\_\_

Adresse\* : \_\_\_\_\_

Complément d'adresse : \_\_\_\_\_

Code postal\* : \_\_\_\_\_ Ville\* : \_\_\_\_\_

Pays\* : \_\_\_\_\_

### **FORMULE DE L'ABONNEMENT**

CinéPass

CinéPass Duo

CinéPass - 26 ans

Autre, précisez : \_\_\_\_\_

**Je soussigné(e), vous notifie par la présente ma décision de résilier mon contrat d'abonnement à la formule d'abonnement dont les caractéristiques sont décrites ci-dessus.**

### **MOTIF(S) DE LA RÉSILIATION** (facultatif – cochez la ou les case(s) qui correspondent à votre situation)

Afin de mieux vous connaître, nous souhaiterions en savoir plus sur le(s) motif(s) qui vous amènent aujourd'hui à résilier votre abonnement :

Déménagement / Mutation

Evènement familial (naissance...)

Raisons financières

Fréquentation en baisse

Ouverture d'un cinéma autre que Gaumont, Pathé ou partenaire plus proche de chez moi

Tarifs réduits plus avantageux (jeune, sénior...)

Problème de temps

Autre, précisez : \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Signature :

## **EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES D'ABONNEMENT DU CINÉ PASS RELATIF A LA RÉSILIATION PAR L'ABONNÉ**

### **5.2 Résiliation par l'Abonné**

Avant la fin de la Période Initiale, l'Abonné pourra résilier son Contrat d'Abonnement exclusivement dans les hypothèses visées aux articles 5.2.1, 5.2.2 et 5.2.3. A l'issue de la Période Initiale, l'Abonné pourra librement résilier son Contrat d'Abonnement dans tous les cas visés au présent article 5.2.

#### **5.2.1. Résiliation pour motif légitime**

On entend par motif légitime tout événement lié à la situation de l'Abonné l'empêchant définitivement de bénéficier des services offerts par l'Abonnement (tel que déménagement à l'étranger ou à l'extérieur des zones d'attraction cinématographique où la Carte est utilisable, hospitalisation de longue durée ou immobilisation de longue durée, décès).

La demande de résiliation anticipée adressée au Service Abonnés devra être accompagnée des documents justifiant du motif légitime invoqué. Le Service Abonnés procédera, après examen des documents justifiant l'existence d'un motif légitime, à la désactivation de la Carte. Si le Service Abonnés reçoit la demande avant le 15 du mois en cours, l'abonnement prendra fin à la fin du mois en cours ; dans le cas contraire, l'abonnement se terminera à la fin du mois suivant. Cette clause ne s'applique pas aux cas de perte, vol ou dysfonctionnement de la Carte visés à l'article 6.

#### **5.2.2. Résiliation en cas de fermeture ou de sortie du système d'Abonnement d'un Cinéma Partenaire**

L'Abonné pourra demander au Service Abonnés la résiliation du contrat d'Abonnement en cas de fermeture définitive ou supérieure à un mois ou de toute sortie du système d'Abonnement d'un Cinéma Partenaire situé en dehors de Paris et de sa Périphérie (départements 75, 92, 93, 94), à condition que l'Abonné soit domicilié dans la zone d'attraction du Cinéma Partenaire concerné (si l'Abonné n'est pas domicilié à l'adresse déclarée lors de la souscription du Contrat d'Abonnement, il devra accompagner sa demande d'un document justifiant sa nouvelle domiciliation) et qu'il n'existe pas d'autre Cinéma Partenaire dans la zone d'attraction concernée.

La résiliation prendra effet à la date de fermeture ou de sortie définitive du Cinéma Partenaire, à condition que la demande de résiliation soit parvenue au Service Abonnés avant la date de fermeture ou de sortie définitive du Cinéma Partenaire. A défaut, le Contrat d'Abonnement sera résilié à la fin du mois suivant la date de réception de la lettre de résiliation.

#### **5.2.3 Résiliation pour modification de la formule d'abonnement**

L'Abonné pourra demander au Service Abonnés la résiliation du Contrat d'Abonnement en cas de modification de la formule d'abonnement.

Lorsque l'Abonné est informé de la modification de la formule d'abonnement pendant la Période Initiale de son Abonnement, cette modification ne pourra s'appliquer à l'Abonné qu'à l'issue de la Période Initiale (sauf proposition contraire du GIE Carte LP acceptée par l'Abonné) et, dans l'hypothèse où le délai restant à courir entre la date d'information de l'Abonné et l'issue de la Période Initiale est inférieur au délai de deux mois fixé à l'article 4.2, la modification de la formule d'abonnement ne pourra intervenir qu'à l'issue d'un délai de prévenance de deux mois à compter de l'envoi de l'information sur la modification de la formule d'abonnement. En cas de résiliation, l'abonnement prendra fin à la date d'entrée en vigueur du nouveau tarif, à condition que la demande de résiliation soit parvenue au Service Abonnés avant cette date.

A défaut de réception par le Service Abonnés de la demande de résiliation avant la date d'entrée en vigueur de la nouvelle formule d'abonnement, le Contrat d'Abonnement se terminera à la fin du mois suivant la date de réception de la lettre de résiliation. Pendant cette période, c'est le nouveau tarif qui s'appliquera.

#### **5.2.4 Résiliation à l'issue de la Période Initiale**

A l'issue de la Période Initiale, l'Abonné pourra librement et sans motif mettre fin à l'abonnement. Si le Service Abonnés reçoit le courrier de résiliation avant le 15 du mois en cours, l'abonnement prendra fin à la fin du mois en cours ; dans le cas contraire, l'abonnement se terminera à la fin du mois suivant la date de réception de la lettre de résiliation.